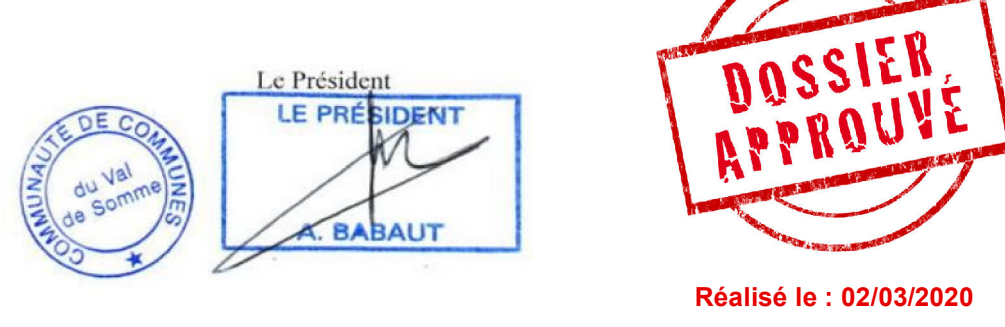


Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Fait à Corbie,
Le Président,



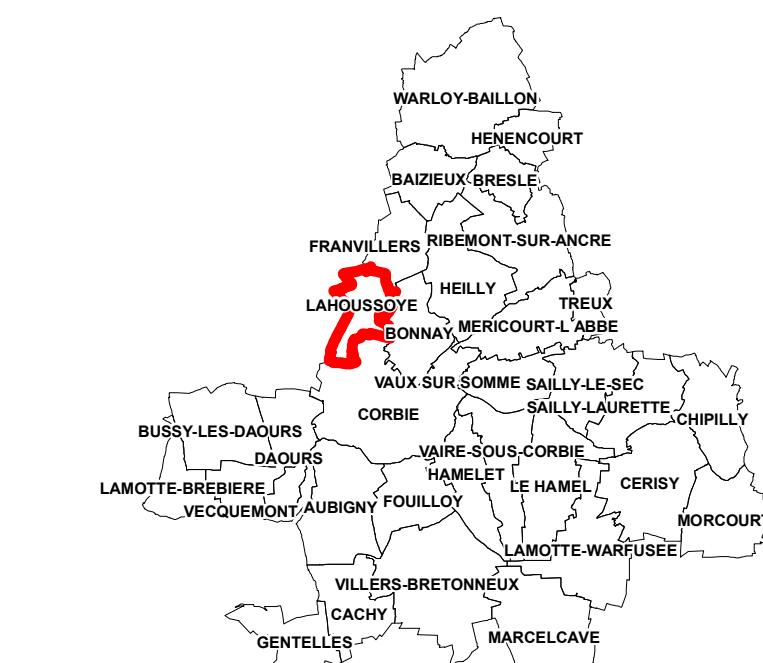
ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020



Bureau de France (Dép. Somme)
24, rue de la République
80000 La Neuville
Tél. 03 20 51 50 50
Fax 03 20 51 50 51

Somme Normandie (Dép. Somme)
24, rue de la République
80000 La Neuville
Tél. 03 20 51 50 50
Fax 03 20 51 50 51

Grand Est
24, rue de la République
80000 La Neuville
Tél. 03 20 51 50 50
Fax 03 20 51 50 51



Légende

-  Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes
-  Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme
- Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :**
-  Zone inondable de type 1
-  Zone inondable de type 2
-  Zone inondable de type 3
-  Zone inondable de type 4
- Eaux pluviales :**
-  Axes de ruissellement artificiels
-  Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
-  Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
-  Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale
- Périmètres de protection des captages :**
-  Périmètre de protection des captages immédiat
-  Périmètre de protection des captages rapproché
-  Périmètre de protection des captages éloigné

